



Séance ordinaire du conseil municipal, Lundi 7 mars 2016

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce septième (7) jour de mars deux mille seize (2016) à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle de l'Hôtel de Ville, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Madame:	Hélène Laboissonnière, maire
Monsieur :	Louis Cayer, conseiller siège 1
Mesdames :	Kathy Côté, conseillère siège 2 Marie-Pier Beaulieu, conseillère siège 3
Monsieur :	Jean Bernier, conseiller siège 4
Madame :	Léda Villeneuve, conseillère siège 5
Monsieur :	Marcel Lemieux, conseiller siège 6

Formant quorum sous la présidence de Madame Hélène Laboissonnière maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire. Madame le maire déclare la séance ouverte à 19h30, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Ouverture de la séance à 19h30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} février 2016
5. Suivi au procès-verbal du 1^{er} février 2016
6. Correspondance
7. Gestion Financière
 - 7.1. Factures du mois
 - 7.2. 4^{ème} Versement pour l'entretien des chemins d'hiver
 - 7.3. 3^{ème} Versement pour l'entretien des Sentiers d'Ixworth
 - 7.4. 3^{ème} Versement pour l'entretien de la patinoire
 - 7.5. Participation à une formation pour les nouvelles élues
8. Administration
 - 8.1. Abonnement au service de diffusion GOnet 6 pour l'année 2016
 - 8.2. **AJOUT** Chargé de projet
9. Hygiène du milieu
 - 9.1. Matières résiduelles – Adoption du rapport financier 2015 et de la répartition pour les municipalités
10. Législation
 - 10.1. Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes par l'entremise de la MRC de Kamouraska
 - 10.2. Désignation d'un représentant municipal pour assister à la vente pour taxes avec droit d'acquérir l'immeuble pour et au nom de la municipalité
 - 10.3. Nomination des représentants sur les comités
 - 10.4. Nomination du représentant municipal à la Politique familiale et à la Politique MADA
 - 10.5. Avis de motion, Règlement 01-2016-- Délégation de pouvoir d'autoriser les dépenses, abrogeant et remplaçant le Règlement 01-2002
 - 10.6. Avis de motion, Règlement 02-2016-- Abrogation du Règlement 03-2007-- Subvention à la construction de bâtiment résidentiel
 - 10.7. Avis de motion, Règlement 03-2016-- Relatif à la prévention incendie
11. Sécurité civile
 - 11.1. Personnes désignées au niveau local en matière de gestion des cours d'eau
 - 11.2. Plan de mesures d'urgence (sécurité civile) – Responsables
12. Urbanisme
 - 12.1. Demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Benoît Pilotto et Madame Francine Lamarre pour exploiter une sablière sur les lots 195 et 196 du Canton d'Ixworth
 - 12.2. Demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Denis Lizotte pour exploiter une sablière sur le lot 197 du Canton d'Ixworth
13. Travaux publics
 - 13.1. Employé des travaux publics
 - 13.2. Autorisation d'achat et installation de la nouvelle enseigne – Édifice municipal
 - 13.3. Autorisation de modification du système d'alarme

14. Santé et bien-être
 14.1. Mandat au Comité de la Famille

15. Varia

Chemin St-Remi

Participation de la directrice générale aux rencontres du Comité intermunicipal de sécurité-incendie

Participation du Maire et de la directrice générale à une rencontre intermunicipale portant sur le traitement des eaux usées

Rencontre de planification stratégique des élus et de l'administration

16. Période de questions
 17. Prochaine réunion de travail
 18. Prochaine séance ordinaire
 19. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER FÉVRIER 2016		
AGRO ENVIRO LAB	Analyses TEU	87.38 \$
AQUATECH	Honoraires déc. 2015	759.61 \$
AQUATECH	Honoraires janv. 2016	966.21 \$
AQUATECH	Honoraires janv. 2016	857.90 \$
AUDREY D'ANJOU	Infonésime février 2016	128.00 \$
AUDREY D'ANJOU	Infonésime mars 2016	128.00 \$
BENOIT LÉTOURNEAU 240-2015	3e vers. entretien sentiers	1 000.00 \$
ALEXANDRE BENOIT	3e vers. entretien patinoire	500.00 \$
BURO PLUS	Infonésime nov. 2015	135.67 \$
BURO PLUS	Papier 8.5X11	49.44 \$
BURO PLUS	Chemises légales	19.53 \$
BURO PLUS	Infonésime février 2016	135.67 \$
BURO PLUS	Infonésime mars 2016	135.67 \$
CRDI BAS ST-LAURENT	Mise en enveloppe cptes taxes 2016	32.00 \$
FONDS D'INF. TERRITOIRE	Mutations	4.00 \$
GARAGE S. LEMIEUX	Essence	10.00 \$
GROUPE DYNACO	Entretien sentiers	278.58 \$
IDC INFORMATIQUE	Antivirus	72.38 \$
IMPRIMERIE FORTIN	Enveloppes (2000)	205.81 \$
MARTIN LIZOTTE	3e vers. entretien patinoire	500.00 \$
MICHELLE LÉVESQUE	Entretien ménager	603.62 \$
MRC KAMOURASKA	Inspection régional - janv. 2016	43.00 \$
PG SOLUTIONS	Formation T4-T4A Relevé 1	193.16 \$
SC EXPRESS	4e vers. déneig. 2015-2016	22 886.18 \$
SERVICE SANITAIRES ROY INC.	Tonnage janv. 2016	156.37 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage janv. 2016	899.81 \$
	Sous-total	30 787.99 \$
BELL CANADA	418-856-1013	55.62 \$
BELL CANADA	418-856-3018	215.53 \$
BELL MOBILITÉ	418-860-8886	34.95 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	255.29 \$
VISA	Frais de poste	1 140.49 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2016-02-29	2 962.32 \$
DAS ET COTISATION EMPLOYEUR	Au 2016-02-29	1 995.25 \$
GRAND TOTAL		37 447.44 \$

Rés.037-2016 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.038-2016 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Rés.039-2016 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Suivis au procès-verbal du 1^{er} février 2016

Réponse à la question de Monsieur Denis Miville, portant sur la pochette des nouveaux arrivants et sur l'argent réservé à cette fin par la résolution 146-2014 s'y rattachant.

Résolution 146-2014 :

Confection d'une pochette aux couleurs de la municipalité : mandat au Comité de développement

Considérant que la pochette d'accueil des nouveaux arrivants doit être mise à jour;
Considérant l'occasion de présenter la municipalité sous son meilleur jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil désire disposer d'une pochette du genre portefeuille aux couleurs de la municipalité;
Que cette pochette servira entres autres à insérer les documents remis aux nouveaux arrivants;
Que la municipalité mandate le Comté de développement ainsi que l'agente de développement afin de mettre à jour les renseignements de la pochette;
Que la municipalité mandate également le Comté de développement et l'agente de développement pour faire la conception et l'exécution de la pochette;
Que le conseil désire déboursier un maximum de 1 500\$+tx pour la réalisation de ces projets, ce montant ne comprenant pas le temps de l'agente de développement.

ADOPTÉE

La conception et l'impression de la pochette réalisées par Camélia design a coûté 1 632.65\$ taxes incluses.

CORRESPONDANCE

Club Renouveau-Âge d'Or, demande de rencontre
CRTC, accusé réception de la résolution 034-2016
Entraide Pascal-Taché, invitation souper annuel
Fabrique de Saint-Onésime, déjeuner de Pâques, 27 mars 2016
Fédération québécoise des municipalités, congrès 2016
Ministère des transports, Reddition de comptes 2015
Programme Desjardins jeunes au travail
URLS, annonce que la Municipalité est gagnante d'une table de Mississippi

Gestion financière

Rés.040-2016 Factures du mois

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes du mois de février 2016 au montant de **37 447.44\$**.

ADOPTÉE

Rés.041-2016 4^{ème} Versement pour l'entretien des chemins d'hiver

En respect avec le contrat de l'entrepreneur,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède au paiement du 4^{ème} versement pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

Rés.042-2016 3^{ème} Versement pour l'entretien des Sentiers d'Ixworth

Considérant les résolutions 216-2015 et 240-2015;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède au paiement du 3^{ème} versement pour l'entretien des Sentiers d'Ixworth.

ADOPTÉE

Rés.043-2016 3^{ème} Versement pour l'entretien de la patinoire

Considérant la résolution 239-2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède au paiement du 3^{ème} versement pour l'entretien de la patinoire.

ADOPTÉE

Rés.044-2016 Participation à une formation pour les nouvelles élues

Considérant la venue de deux nouvelles élues;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité inscrive Mesdames Hélène Laboissonnière et Marie-Pier Beaulieu à la formation – Le comportement éthique – offerte par la Fédération québécoise des municipalités et se tenant le 12 mars 2016 à Saint-Damien de Buckland au coût de 632.36 taxes incluses;

Que la municipalité rembourse les frais de déplacement pour s'y rendre.

ADOPTÉE

Administration

Rés.045-2016 Abonnement au service de diffusion GOnet 6 pour l'année 2016

Considérant le renouvellement annuel de l'abonnement;

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte la proposition du Groupe de géomatique Azimut inc au montant de 1 475\$ avant taxes.

ADOPTÉE

Rés.046-2016 AJOUT - Chargé de projet, Politique Familiale, Politique Mada

Considérant qu'il faut terminer les deux politiques;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil nomme Monsieur Sébastien Tirman, chargé de projet à la réalisation au lancement et à la reddition de comptes de la Politique Familiale et de la Politique MADA,

Que le conseil fixe le taux horaire à 21.50\$ et la semaine de travail à 15 heures pour un maximum de 24 semaines;

Que la dépense soit inférieure à 10 000\$.

ADOPTÉE

Hygiène du milieu

Rés.047-2016 Matières résiduelles – Adoption du rapport financier 2015 et de la répartition pour les municipalités

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport financier 2015 et la répartition pour les municipalités de la Régie des matières résiduelles soient adoptés.

ADOPTÉE

Législation

Rés.048-2016 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes par l'entremise de la MRC de Kamouraska

Madame Maryse Lizotte directrice générale, secrétaire-trésorière dépose la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes.

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la directrice générale, secrétaire-trésorière soit autorisée à transmettre à la MRC de Kamouraska, la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes.

ADOPTÉE

Rés.049-2016 Désignation d'un représentant municipal pour assister à la vente pour taxes avec droit d'acquérir l'immeuble pour et au nom de la municipalité

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal mandate Madame Maryse Lizotte, directrice générale, secrétaire-trésorière à titre de représentante de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth pour la vente pour taxes impayées des immeubles avec le droit d'acquérir pour et au nom de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tout immeuble figurant sur la liste de vente pour taxes situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth avec comme mise la couverture des taxes et frais de ventes.

ADOPTÉE

Rés.050-2016 Nomination des représentants sur les comités

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Pier Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que soit nommé à titre de représentant de la municipalité auprès des organismes et comités municipaux;

Que les représentants de la municipalité participent aux questions plus globales de notre municipalité comme la culture, le tourisme, l'environnement, le développement, les loisirs, etc,

Qu'un rapport soit régulièrement fait au Conseil par les représentants de la municipalité.

ADOPTÉE

Hélène Laboissonnière	Fonds d'aide aux Loisirs Mesures d'urgence Service Incendie Substitut aux matières résiduelles Substitut à l'urbanisme
Louis Cayer	Travaux publics
Kathy Côté	Urbanisme Mesures d'urgence
Marie-Pier Beaulieu	Bibliothèque InfOnésime Service incendie
Jean Bernier	Hygiène du milieu
Léda Villeneuve	InfOnésime Fonds d'aide aux loisirs Politique familiale et Mada Substitut au Service incendie
Marcel Lemieux	Développement Fonds d'aide aux Loisirs Matières résiduelles Villa du Haut Pays

Rés.051-2016

Nomination du représentant municipal à la Politique Familiale et à la Politique MADA

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que soit nommée à titre de représentante municipale dans le dossier de la Politique Familiale, Madame la conseillère Léda Villeneuve;

Que soit nommé à titre de représentant municipal dans le dossier de la Politique MADA, Monsieur le conseiller Marcel Lemieux.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement 01-2016 Délégation de pouvoir d'autoriser les dépenses, abrogeant et remplaçant le Règlement 01-2002

Monsieur le conseiller Jean Bernier donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le Règlement 01-2016 relatif à la Délégation de pouvoir d'autoriser les dépenses et abrogeant et remplaçant le Règlement 01-2002 sera adopté.

Avis de motion

Règlement 02-2016 Abrogation du Règlement 03-2007 Subvention à la construction de bâtiment résidentiel

Madame la conseillère Léda Villeneuve donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le Règlement 02-2016 Abrogeant le Règlement 03-2007 Subvention à la construction de bâtiment résidentiel sera adopté.

Avis de motion

Règlement 03-2016 Relatif à la prévention incendie

Madame la conseillère Léda Villeneuve donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le Règlement 03-2016 relatif à la prévention incendie sera adopté.

Rés.052-2016

Personnes désignées au niveau local en matière de gestion des cours d'eau

Considérant que, selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente ;

Considérant que, selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC ;

Considérant que les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence. ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande à la MRC de Kamouraska de nommer Madame Maryse Lizotte, directrice générale, secrétaire-trésorière et Monsieur Bertrand Ouellet, employé municipal, comme personnes désignées. Une fois nommées par la MRC, ces personnes seront en mesure d'agir, dans les limites de leur municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

ADOPTÉE

Rés.053-2016

Plan de mesures d'urgence (sécurité civile) – Responsables

Attendu que le Conseil municipal reconnaît que sa municipalité peut être victime de sinistre nécessitant des mesures d'urgence en tout temps ;

Attendu que le Conseil municipal voit l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les officiers de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'une organisation municipale de sécurité civile soit créée ;

Que les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile :

Coordonnateur et Directeur administratif : Maryse Lizotte, directrice générale, sec.-trés.

Coordonnateur adjoint : Guylaine Dumais secrétaire-trésorière adjointe

Directeur des opérations et Directeur technique Bertrand Ouellet, Jean Bernier

Directeur Sécurité-incendie : Stéphane Dubé

Responsables Communications : Hélène Laboissonnière

Responsables Services aux sinistrés : Léda Villeneuve, Marie-Pier Beaulieu, Marcel Lemieux

Responsables Transports : Kathy Côté, Louis Cayer

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

ADOPTÉE

Rés.054-2016 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Benoît Pilotto et Francine Lamarre pour exploiter une sablière sur les lots 195 et 196 du Canton d'Ixworth.

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth doit donner un avis relativement au renouvellement d'une demande d'autorisation adressée par monsieur Benoît Pilotto et madame Francine Lamarre visant l'exploitation d'une sablière sur les lots 195 et 196 du cadastre de la paroisse de Saint-Onésime d'Ixworth;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE l'impact est faible quant à l'autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu;

ATTENDU QUE le projet respecte la réglementation de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la zone d'extraction respecte les distances prévues prescrites à la réglementation municipale pour les gravières et sablières;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Bernier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth:

Appuie les demandeurs, Monsieur Benoît Pilotto et Madame Francine Lamarre dans leur démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'exploiter la partie inutilisée de la gravière qui était autorisée dans le cadre d'une demande antérieure (dossier 367764) sur les lots 195 et 196 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Onésime d'Ixworth sur une superficie totale d'environ 12 000 mètres carrés;

Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉE

Rés.055-2016 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Denis Lizotte pour exploiter une sablière sur le lot 197 du Canton d'Ixworth.

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth doit donner un avis relativement au renouvellement d'une demande d'autorisation adressée par monsieur Denis Lizotte visant l'exploitation d'une sablière sur le lot 197 du cadastre de la paroisse de Saint-Onésime d'Ixworth;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE l'impact est faible quant à l'autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu;

ATTENDU QUE le projet respecte la réglementation de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la zone d'extraction respecte les distances prévues prescrites à la réglementation municipale pour les gravières et sablières;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Cayer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth:

Appuie le demandeur, Monsieur Denis Lizotte dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'exploiter la partie inutilisée de la gravière qui était autorisée dans le cadre d'une demande antérieure (dossier 373035) sur le lot 197 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Onésime d'Ixworth sur une superficie totale d'environ 9000 mètres carrés;

Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉE

Rés.056-2016 Employé des travaux publics

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Pier Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil permette que l'employé des travaux publics, Monsieur Bertrand Ouellet soit sur appel à partir du 8 mars 2016.

ADOPTÉE

Rés.057-2016 Autorisation d'achat et installation de la nouvelle enseigne – Édifice municipal

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil autorise l'achat et l'installation de la nouvelle enseigne – Édifice municipal, telle que proposée par Publicité P.A. Michaud dans son offre de services.

ADOPTÉE

Rés.058-2016 Autorisation de modification du système d'alarme

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Pier Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil autorise la modification au système d'alarme, le rendant ainsi adapté aux besoins de la Municipalité.

ADOPTÉE

Une vive discussion s'en suit au sujet du Règlement de location de salle, Monsieur le conseiller Marcel Lemieux questionne la directrice générale sur ledit Règlement mais surtout sur l'utilisation de la salle de réunion/cuisinette du premier étage. La directrice générale indique qu'un nombre élevé d'avis de motion furent donnés pour modifier et moderniser le règlement. Monsieur le conseiller Lemieux, intensifie son argumentation à propos de l'utilisation de la salle de réunion/cuisinette. Madame le Maire demande que ce sujet soit amené en séance plénière.

Santé et Bien-être

Rés.059-2016 Mandat au Comité de la Famille

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil mandate le Comité de la Famille à l'organisation de la Fête familiale estivale et à l'organisation de la venue des Eurocherstries.

ADOPTÉE

Varia

Chemin St-Remi, rencontre prévue le 10 mars 14 h, à la MRC, le Maire y participera et fera un compte-rendu au conseil.

Participation de la directrice générale aux rencontres du Comité intermunicipal sécurité-incendie.

Rés.060-2016 Participation du Maire et de la directrice générale à une rencontre intermunicipale portant sur le traitement des eaux usées

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Maire et de la directrice générale participent à une rencontre intermunicipale portant sur le traitement des eaux usées le 9 mars à 10 h, à La Pocatière;

Qu'un rapport soit fait au conseil.

ADOPTÉE

Rencontre de planification stratégique des élus et de l'administration, le 24 mars à 17 h

Monsieur le conseiller Louis Cayer, rappelle l'importance de faire l'inspection, le changement d'huile et le graissage de l'équipement roulant de la voirie municipale. La directrice générale informe Monsieur le conseiller Cayer que les procédures habituelles quant au rappel au travail de l'employé des travaux publics seront mises de l'avant et que l'inspection et l'entretien de l'équipement municipal en fait partie intégrale.

Motion de félicitations

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil félicite le Comité de développement pour l'organisation et la tenue d'une activité hivernale pour les enfants de l'école l'Étoile-Filante et que monsieur Jacques Dionne soit également félicité et remercié chaleureusement pour l'accueil à sa cabane à sucre;

Que le Comité de développement soit félicité pour la tenue de la course de raquettes du 27 février dernier.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Côté rappelle à tous qu'il est interdit aux citoyens de mettre de la neige sur la voie publique et demande à ce qu'un rappel soit fait dans l'InfOnésime.

Rés.061-2016

Secrétaire-trésorière adjointe, heures de travail par semaine

Invoquant la résolution 207-2015;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le nombre d'heures de travail de la secrétaire-trésorière adjointe soit ramené à 25 heures par semaine.

ADOPTÉE

Période de questions (ouverture à 20h36, fermeture à 20h53)

Q1 : Monsieur Yvan Bouchard, demande combien coûte réellement Aquatech et pourquoi il y a autant de factures d'Aquatech dans la liste des comptes à payer.

R1 : Madame le Maire, indique que le coût en main-d'œuvre d'Aquatech est de 25 000\$ par année, en ce qui concerne les factures, Madame le Maire indique qu'elle a vérifié la facturation, que le Conseil n'a aucun pouvoir sur le mode de facturation de l'entreprise et que tout est conforme au travail exécuté par Aquatech.

Q2 : Monsieur Vincent Lacroix demande des nouvelles du dossier d'expropriation du Chemin du Vide.

R2 : La directrice générale indique que la municipalité est toujours en attente de nouvelles du procureur affecté au dossier. Qu'un rappel a été fait auprès du procureur afin de connaître l'évolution du dossier.

Q3 : Monsieur Denis Chrétien demande où est le suivi de sa question portant sur l'AQLPA.

R3 : La directrice générale lui indique que lorsqu'il avait posé cette question à la séance du conseil de janvier 2016, elle l'invitait alors à venir la rencontrer au bureau municipal afin de lui remettre la documentation portant sur le sujet.

Q4 : Monsieur Denis Miville se demande qui fait la correction de l'InfOnésime.

R4 : Madame le Maire indique qu'un comité sera formé sous peu et que la correction de l'orthographe sera une des responsabilités du comité.

Q5 : Monsieur Guy Lévesque demande de vérifier le Règlement 01-2014 et demande combien de maison peuvent être raccordées à l'usine de traitement des eaux usées.

R5 : Madame le Maire et Monsieur le conseiller Marcel Lemieux indiquent à tour de rôle qu'ils prendront connaissance du Règlement et du rapport d'Aquatech et que le conseil se penchera sur cette question à la prochaine séance plénière.

Q6 : Monsieur Denis Chrétien souhaite faire une intervention sur les bacs bruns.

R6 : Monsieur le conseiller Lemieux souligne qu'il y aura une séance d'information sur le sujet dans quelques semaines et invite Monsieur Chrétien et la population à y participer. Les informations portant sur la séance d'information seront diffusées dans l'InfOnésime.

Q7 : Monsieur Denis Miville demande de clarifier le rôle des élus sur les comités.

R7 : Monsieur le conseiller Lemieux indique que les élus agissent à titre de vases communicants, ils participent aux rencontres des comités et ils sont les porteurs de dossiers des comités auprès du Conseil. Madame le Maire rappelle à tous que le Conseil doit, par résolution, appuyer les projets avant que ceux-ci soient présentés à la MRC et que les comités devront suivre la procédure.

Q8 : Monsieur Guy Lévesque aimerait savoir si un rapport a été déposé à la Municipalité par le MTQ, concernant l'entretien d'hiver du tronçon.

R8 : La directrice générale indique qu'elle n'a reçu aucun rapport du MTQ.

Q9 : Monsieur Denis Miville demande une clarification sur la pochette d'accueil des nouveaux résidents.

R9 : Madame le Maire indique que le mandat confié au Comité de développement par la

résolution 146-2014 est clair, que la somme consentie pour la création de la pochette a été utilisée complètement. Madame le Maire indique qu'il faudra effectivement mettre à jour la documentation s'insérant dans la pochette.

Prochaine réunion de travail

24 mars à 17h00

ET

29 mars 2016 à 19h30

Prochaine séance ordinaire

4 avril 2016 à 19h30

Rés.058-2016

Levée de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt heures cinquante-cinq (20h55).

ADOPTÉE

Maire

Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, Hélène Laboissonnière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales